

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**Pôle Charles Foix**

Réalisation de la plate-forme immobilière – Montage opérationnel

EXPOSE DES MOTIFS

Le travail partenarial et les décisions déjà actées par la Ville sur la plate-forme immobilière du Pôle Charles Foix ont permis de confirmer l'opportunité de ce projet, d'en définir le contenu et le principe des modalités de sa réalisation.

Mobilisée depuis l'origine autour du « Pôle Allongement de la Vie Charles Foix », la Ville a soutenu et soutient la mise en œuvre et le développement de ce projet avec en particulier :

- La constitution, en 2000, de l'association de préfiguration du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix, rassemblant les différents acteurs institutionnels impliqués dans ce projet, dont la ville d'Ivry (co-financement du poste de chef de projet du Pôle créé en 2009),
- La participation à hauteur de 305 000 € de la Ville au financement du « Centre de Recherche Développement », équipement de recherche de premier plan, devant être ouvert en 2011 dans le cadre de l'Institut de la Longévité,
- L'implication de la Ville dans l'élaboration et le développement du volet économique et innovation du Pôle avec, notamment :
 - Sur l'initiative de la Ville, la création en 2004 de la Bourse de Recherche et d'Innovation Charles Foix, portée depuis par l'ARESA¹,
 - La participation active à la création du « Réseau de compétences en gérontechnologie » rassemblant des entreprises, des centres de formation et recherche, l'Hôpital Charles Foix, des associations, etc,
 - La création en 2008 et la tenue annuelle du Forum des gérontechnologies à Ivry-sur-Seine,
 - Le soutien à la constitution de la «grappe d'entreprises» SOL'IAGE (Solutions Innovantes pour l'Autonomie et la Gerontechnologie), suite à l'appel à projet de la DATAR² relative au « soutien à la dynamique des grappes d'entreprises », ayant abouti à la labellisation par l'Etat le 21 janvier 2011.

La Ville co-finance l'ensemble de ces différentes actions.

Au-delà du soutien opérationnel et financier aux actions du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix, la Ville structure, depuis 2010, dans le cadre du Campus Urbain, un projet expérimental global « Bien vieillir à Ivry ». La vision que les personnes âgées ont de leur vieillissement à domicile doit permettre de parvenir à des solutions nouvelles et créatives, en adéquation aux besoins exprimés à l'échelle du logement, de l'îlot, du quartier et de la ville (espaces et services courants, vie sociale et culturelle). Cette démarche globale est encouragée par l'obtention en 2010, par la Ville, du label du secrétariat d'Etat aux Aînés « Bien vieillir, vivre ensemble ».

¹ ARESA : association pour le redéveloppement économique de Seine Amont.

² DATAR : délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité territoriale.

Dans ce cadre, et sans attendre le lancement opérationnel du projet Bien Vieillir, la Ville co-finance, avec la Ville de Vitry sur Seine, l'expérimentation et l'évaluation à l'échelle d'un quartier d'un système devant faciliter la communication des personnes âgées avec leurs proches et leurs aidants.

Enfin, la Ville s'est intéressée aux différentes études pour la réalisation d'un immobilier adossé au Pôle Allongement de la Vie Charles Foix. La Ville a donc naturellement soutenu le projet FEDER³ Seine Amont In Europe porté par l'association Seine-Amont Développement. Elle a vu l'opportunité d'y inscrire la réalisation du projet immobilier Charles Foix et s'est engagée à porter une étude d'opportunité, de faisabilité et de définition du projet immobilier (étude réalisée par la SCET⁴).

Les résultats de l'étude, la montée en puissance du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix depuis 2009 et l'existence du contrat particulier 2009-2013 signé entre la région Ile-de-France et le département du Val-de-Marne prévoyant, pour la réalisation de ce projet immobilier, une participation financière de 3 millions d'euros pour la Région et 2,5 millions d'euros pour le Département (+ une participation complémentaire du département de 1,5 million d'euros), ont conduit la Ville à :

- s'engager dans la réalisation, opérationnelle de la plate-forme et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,
- fournir l'assise foncière nécessaire à cette réalisation pour la mise à disposition d'une partie du terrain 50/52 rue Molière après rachat au SAF94⁵,
- solliciter tous financements auprès des financeurs potentiels.

La réalisation de la Plate-Forme Immobilière et de Services Charles Foix (dénomination technique) aura lieu dans le cadre de la ZAC Ivry confluences. La maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'aménageur, la SADEV94.

Dans le cadre de la demande de subvention au titre du contrat particulier 2009/2013 Département/Région, il est préalablement nécessaire d'adopter une délibération confirmant l'engagement de la Ville dans le portage opérationnel de ce projet.

C'est pourquoi, je vous propose de confirmer ces décisions et de préciser les points nécessaires à la réalisation opérationnelle de ce projet.

³ FEDER : fonds européen de développement durable.

⁴ SCET : services conseil expertises territoires.

⁵ SAF94 : syndicat d'action foncière du Val-de-Marne.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pôle Charles Foix

Réalisation de la plate-forme immobilière – Montage opérationnel

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant l'implication de la Ville dès l'origine du projet de développement du « Pôle Allongement de la Vie Charles Foix »,

considérant le soutien de la Ville à la mise en œuvre et au développement de ce projet avec en particulier :

- La constitution, en 2000, de l'association de préfiguration du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix, rassemblant les différents acteurs institutionnels impliqués dans ce projet, dont la ville d'Ivry (co-financement du poste de chef de projet du pôle créé en 2009),
- La participation à hauteur de 305.000 € de la ville au financement du « Centre de Recherche Développement », équipement de recherche de premier plan, devant être ouvert en 2011 dans le cadre de l'Institut de la Longévité,
- L'implication de la Ville dans l'élaboration et le développement du volet économique et innovation du Pôle avec, notamment :
 - A l'initiative de la Ville, la création en 2004 de la Bourse de Recherche et d'Innovation Charles Foix, depuis portée par l'ARESA,
 - La participation active à la création du « Réseau de compétences en gérontechnologie » rassemblant des entreprises, des centres de formation et recherche, l'Hôpital Charles Foix, des associations, etc,
 - La création en 2008 et la tenue annuelle du Forum des gérontechnologies à Ivry-sur-Seine,
 - Le soutien à la constitution de la «grappe d'entreprises» SOL'IAGE (Solutions Innovantes pour l'Autonomie et la Gerontechnologie), suite à l'appel à projet de la DATAR relative au « soutien à la dynamique des grappes d'entreprises », ayant abouti à la labellisation par l'état le 21 janvier 2011.

La Ville co-finance l'ensemble de ces différentes actions,

considérant l'implication déjà forte de la ville concernant les enjeux de santé et les enjeux sociétaux et économiques posés par l'accroissement de la longévité, implication s'étant traduite en particulier par le soutien au projet expérimental de la société Innovation Services en 2010-2011, dont l'évaluation est en cours, ou l'obtention par la ville en 2010 du label du secrétariat d'état aux aînées « Bien vieillir, vivre ensemble »,

considérant que ce volet « gérontechnologie » constitue un des axes stratégiques en matière de développement économique de la ville portée par la démarche et le projet "Campus Urbain",

vu sa délibération du 22 mai 2008 décidant du soutien de la Ville à la candidature de l'association Seine-Amont Développement à l'appel à projet « In Europe » et sa décision d'y inscrire la réalisation du projet immobilier Charles Foix,

vu les courriers de Monsieur le Préfet de Région du 15 juillet 2008 notifiant un avis favorable sur le dossier FEDER Seine Amont In Europe, et du 16 décembre 2008 validant le plan d'action et la maquette financière du dossier,

vu sa délibération du 19 novembre 2009 confirmant l'engagement de la Ville pour la réalisation d'une étude portant sur la réalisation de la plate-forme immobilière du pôle Charles Foix,

vu le contrat particulier 2009-2013 signé entre la Région Ile-de-France et le département du Val-de-Marne prévoyant une participation financière de 3 millions d'euros pour la Région et 2,5 millions d'euros pour le Département pour la réalisation de ce projet immobilier,

vu l'étude d'opportunité, de faisabilité et de définition du projet immobilier réalisé par la SCET sous maîtrise d'ouvrage de la Ville,

vu sa délibération du 21 octobre 2010 confirmant la décision de la ville de s'engager dans la réalisation, opérationnelle de la plate-forme et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage, décidant de fournir l'assise foncière nécessaire à cette réalisation pour la mise à disposition d'une partie du terrain 50/52 rue Molière après rachat au SAF et sollicitant tous financements auprès des financeurs potentiels,

vu l'arrêté n° 2010/7224 du 28 octobre 2010 du Préfet du Val-de-Marne créant la ZAC Ivry confluences,

vu sa délibération du 16 décembre 2010 désignant la SADEV94 comme aménageur de la ZAC Ivry confluences et approuvant le traité de concession d'aménagement,

vu le traité de concession d'aménagement de la ZAC Ivry confluences signé entre la Ville d'Ivry et la SADEV94 le 3 janvier 2011,

vu le courrier du président du conseil général du Val-de-Marne en date du 27 janvier 2011 confirmant une participation complémentaire du département de 1,5 millions d'euros à ce projet,

considérant qu'il est de l'intérêt de la ville que soit réalisée la plate-forme immobilière et de services du pôle allongement de la vie Charles Foix,

considérant que dans le cadre de la demande de subvention au titre du contrat particulier 2009/2013 Département/Région, il convient de confirmer l'engagement de la Ville dans le portage opérationnel de ce projet,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : CONFIRME la décision de la ville de s'engager dans la réalisation opérationnelle de la plate-forme immobilière Charles Foix.

ARTICLE 2 : CONFIRME que cet équipement sera réalisé sur une assise foncière du terrain situé au 50/52 rue Molière à Ivry-sur-Seine (94200) au sein de la ZAC Ivry Confluences.

ARTICLE 3 : PRECISE que le travail de programmation de cet équipement sera réalisé par la SADEV94 et soumis à l'approbation de la ville.

ARTICLE 4 : DIT que conformément aux décisions prises, cette réalisation sera effectuée par la SADEV94 dans le cadre des équipements devant être réalisés au sein de la ZAC Ivry Confluences et remise à la ville.

ARTICLE 5 : DIT que le financement de cet équipement sera réalisé dans le cadre du bilan général de l'opération avec des contributions financières de la région Ile-de-France, du département du Val-de-Marne et du FEDER.

ARTICLE 6 : DIT que la ville définira, après aboutissement des études en cours, les modalités de gestion de cet équipement.

RECU EN PREFECTURE
LE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 5 AVRIL 2011
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 1^{ER} AVRIL 2011